



## TERMES DE REFERENCE

<b>Projet:</b>	CBSP - Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité – Financement Durable des Systèmes d’Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447
<b>Titre :</b>	Consultant national – Individuel
<b>Détails de la Consultation :</b>	Consultant chargé de Faire l’analyse approfondie des mécanismes de partage des revenus existants issus de la gestion du Parc National Mbaéré Bodingué et des Aires Protégées de Dzanga Sangha
<b>Lieu d’affectation :</b>	République Centrafricaine
<b>Durée initiale :</b>	1mois (30 - 31jours)
<b>Date de démarrage :</b>	1 <sup>er</sup> Aout 2020 (flexible en fonction de la date de finalisation du processus de recrutement mais à finaliser au plus tard le 30 septembre 2020 pour 1 mois de travail)
<b>Période du Contrat :</b>	1mois entre le 1 <sup>er</sup> Aout et le 30 septembre 2020 (tenant compte de la date de signature du contrat
<b>Superviseur :</b>	Unité de Coordination et de Gestion du projet régional- UGCP (Regional Coordinator avec l’appui des équipes techniques de la composante pays du projet régional - CBSP-PIMS3447)

### **1. CONTEXTE & JUSTIFICATION**

Connu comme le second massif forestier tropical après celui de l’Amazonie, le Bassin du Congo couvre 6% de la surface forestière mondiale. Dans les six pays de ce bassin (Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République du Congo et République Démocratique), 63 Aires Protégées ont été établies. Pour la gestion et le financement durable de ces aires protégées, Ces pays ont reçu un Don du FEM IV pour la mise en œuvre à travers le PNUD, du projet régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité – Mécanismes de financement durable des aires protégées du bassin du Congo– PIMS 3447 ».

L’objectif global poursuivi par ce projet est d’améliorer durablement le financement du système des aires protégées dans la sous-région à travers entre autres, la mise en place des capacités, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des systèmes d’AP et des écosystèmes associés dans les six pays concernés. Cet objectif est décliné en trois objectifs spécifiques : : (i) mettre en place et/ou améliorer les Cadres juridiques, politiques et institutionnels en vue d’appuyer le financement de la conservation durable des AP, aux niveaux régional et national ; (ii) Appuyer l’amélioration des mécanismes existants et la création mécanismes novateurs pour la gestion et le décaissement des recettes issues des AP ; (iii) renforcer la planification des activités et mettre en place des outils de gestion rentables applicables aux AP et aux paysages associés. Sous la supervision de la Coordination Régionale basée à Yaoundé, il est prévu que la mise en œuvre des activités au niveau de chaque pays soit assurée par une équipe technique.

Depuis le lancement des activités du projet en RCA, des progrès ont été réalisés par l’équipe nationale du projet appuyée par la coordination régionale et les partenaires dont le principal est l’élaboration et la validation technique d’une stratégie nationale de financement durable des aires protégées en République Centrafricaine et son plan d’action de mise en œuvre. Ce document de stratégie, conçue pour être un document de référence doit être appropriée par les acteurs. Pour cela, deux sites d’aires protégées ont été retenus comme sites pilotes de démonstration du plan d’action de mise en œuvre de cette stratégie par arrêté n°43/MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/DFAP.19 du Ministre des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche. Il s’agit des Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) et du Parc National Mbaéré Bodingué (PNMB). Sur ces sites retenus, il est question de tester au moins un mécanisme de financement novateur qui contribuera à améliorer la génération de ressources propres de ces aires protégées et optimisera la contribution des autres partenaires.

C'est dans cette optique que cette étude intervient afin de fournir les données de référence desdits sites, nécessaires à la réussite des activités de démonstration. Ces données de référence concernent des mécanismes de partage de revenu existant dans les deux aires protégées concernées selon les différentes échelles (locale, régionale et nationale).

Brève description des sites pilotes de démonstration

#### **a- Le Parc National Mbaéré Bodingué**

De forme triangulaire, le Parc National Mbaéré Bodingué (PNMB) se localise principalement dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré, sous-préfecture de Bambio, avec une partie chevauchant la préfecture de Lobaye. Il fait partie du complexe « Forêt de Ngotto » et couvre selon la loi 07.008 portant sa création une superficie de 86 690 hectares. Le système ethnoécologique de référence du Parc National Mbaéré-Bodingué (PNMB) est composé des vastes massifs de la forêt humide congo-guinéenne abritant une forte richesse sociale et culturelle constituée d'une mosaïque d'ethnies de langue différentes et d'une remarquable biodiversité floristique et faunistique. L'importance de l'aire a été aussi affirmée par le classement des rivières Mbaéré- Bodingué, faisant partie du PNMB, en site des zones humides d'importance internationale RAMSAR (la seule en RCA). Il s'agit d'une forêt primaire qui n'a été exploitée et qui est très peu anthropisée vu l'absence d'exploitation industrielle, et qui peut jouer le rôle d'une zone témoin de milieu forestier original. Les forêts du site abritent plusieurs mammifères remarquables comme le gorille des plaines de l'Ouest, le chimpanzé, une sous-espèce de moustac endémique, l'éléphant de la forêt et d'autres. Les écosystèmes forestiers du site présentent des enjeux patrimoniaux particuliers :

Les pressions humaines sur les ressources naturelles du PNMB se sont intensifiées au cours de derniers ans. La "perte progressive du patrimoine de Ngotto" est due à plusieurs facteurs qui agissent directement et indirectement. D'une part, on constate l'altération de modèles de gestion traditionnels et l'absence de reconnaissance des légitimités et de représentativité des communautés locales et des groupements défavorisés et marginalisés. D'autre part, on prend conscience de l'accroissement des besoins des populations en termes des ressources financières et des services de base. Les populations locales ne tirent pas profit puisque la valeur ajoutée de l'utilisation va principalement à l'avantage de certaines catégories d'utilisateurs dont la plupart sont allochtones. Les retombées de la fiscalité forestières (concessions forestières et faunistique) ne génèrent pas d'importants bénéfices aux populations (problématique de bonne gouvernance des fiscalités forestières). Comme aussi la valeur ajoutée de l'actuelle gestion du système Ngotto n'assure pas une distribution équitable de bénéfices entre les différents usagers et en conséquence contribue à l'augmentation des conflictualités. L'absence d'une stratégie/ mécanisme pouvant assurer le financement à long terme contribue à paupériser le patrimoine. Le manque des connaissances et de valorisation du savoir traditionnelle contribue au processus néfaste d'appauvrissement des populations.

Or, la vision à long terme prétend à la pérennité du Parc National Mbaéré Bodingué grâce à la forte implication des populations riveraines.

A la différence avec l'autre site pilote de démonstration, le PNMB ne dispose pas de plan d'affaire mais elle dispose d'un plan de gestion. Ce plan de gestion donne des orientations pour le partage des retombées issues de la mise en valeur des ressources de ce parc national.

#### **b- Les Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS)**

Le Complexe des Aires Protégées Dzanga-Sangha (APDS ; 4,381 km<sup>2</sup>) a été créé en 1990 au moyen du classement des secteurs Ndoki et Dzanga en Parc National de Dzanga-Ndoki et l'érection de la Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha, avec en son sein une zone de chasse communautaire reliant les deux secteurs du parc. La Réserve Spéciale de Forêt Dense de Dzanga-Sangha couvre une superficie de plus de 3.150 km<sup>2</sup>. Les deux parties qui constituent le Parc National de Dzanga-Ndoki, s'étendent sur 495 km<sup>2</sup> pour la partie Dzanga et sur 725 km<sup>2</sup> pour la partie Ndoki. Ces Aires Protégées ont été créées

avec les objectifs explicites de garantir la survie et la conservation à long terme de l'écosystème de cette région, de préserver les espèces animales de forêt et de satisfaire les besoins des populations locales selon les principes de conservation. Les APDS font partie intégrante de la Fondation du Tri-National de la Sangha (FTNS) qui a été créée en 2007 et bénéficie de son statut de fondation en Angleterre depuis 2008. Les valeurs écologiques et culturelles exceptionnelles des APDS ont été reconnues premièrement par la création du Complexe des Aires Protégées de Dzanga-Sangha et par la suite par sa désignation comme patrimoine mondiale pour l'humanité par l'UNESCO en 2012. Le complexe est connu pour ses écosystèmes forestiers ainsi que ses marécages et la rivière Sangha. Ces écosystèmes sont relativement intacts en dehors de certaines zones affectées à d'autres usages (agriculture, habitations, emplacements d'administrations ou sites industriels). Il est connu pour la saline communément appelée Dzanga Bai. Cette grande clairière logée dans la forêt où un grand nombre d'éléphants peut être observé toute la journée, en compagnie des buffles, bongos et d'autres espèces attirés par les minéraux contenus dans le sol partiellement inondé. Les gorilles habitués sont d'une attraction phare pour les touristes et cela génère d'importants revenus pour la gestion des APDS. D'autres produits sont aussi valorisés tels que les Cercocèbes agiles (mangabeys) habitués, les oiseaux, les chutes, la culture Ba'Aka, les savanes ainsi que les balades sur la rivière Sangha. La zone d'intervention des APDS englobe 25 villages et campements situés à l'intérieur et dans les zones périphériques. Les APDS sont une entité administrative qui s'étend sur une bonne partie de la Commune de Yobé-Sangha dans la Sous-Préfecture de Bayanga et également une bonne partie de la Commune de Salo dans la Sous-Préfecture de Nola. La quasi-totalité de la population active, qui est sans emploi rémunérateur, consacre une partie de leur temps de travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette, pour les besoins de subsistance. Ces activités constituent aussi une source de revenus monétaires. Depuis 2014) deux permis d'Exploitation et d'Aménagement ont été attribués respectivement à la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et d'Aménagement (SINFOCAM) et la Société de Transformation de Bois en Centrafrique (STBC).

La vision à long terme des APDS découle des objectifs de sa création et peut être libellée par : « garantir la survie et la conservation à long terme des espèces animales et de l'écosystème de forêt pleinement intégré dans un environnement socioculturel, économiquement viable et partie prenante dans le complexe transfrontalier du TNS »

Les principales catégories de facteurs menant à des menaces dans les APDS sont :

- Faible moyen de subsistance de la population locale ;
- Méconnaissance de bonnes pratiques environnementales pour l'exploitation des ressources ;
- Insuffisance d'une gestion efficace des APDS ;
- Inefficacité de la coordination régionale ;
- Faible connaissance écologique ;
- Absence de promotion des APDS.

Depuis un certain temps, les communautés manifestent un intérêt croissant pour les activités écotouristiques communautaires. Cet intérêt s'est manifesté par la création d'associations. Eu égard à cette situation, l'écotourisme communautaire mérite une attention particulière de la part des APDS et de tous les partenaires en vue d'améliorer les conditions de vies des communautés, d'assurer la protection des ressources naturelles et culturelles de Dzanga-Sangha, et de lutter contre la pauvreté. Contrairement à l'autre site pilote les APDS disposent d'un plan d'aménagement et de gestion et d'un business plan. L'objectif général du plan d'aménagement et de gestion est d'assurer la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes des APDS dans le cadre du TNS en tant que patrimoine mondiale au service du développement de la République Centrafricaine.

## **2. OBJECTIFS (Vs Portée des travaux de consultation)**

L'objectif général de cette analyse est de répertorier et analyser les mécanismes (existants) de partage des recettes générées dans les deux Aires Protégées que sont le Parc National Mbaéré Bodingué et les Aires Protégées de Dzanga Sangha en vue de faire des propositions visant à les améliorer.

De manière spécifique, le consultant doit :

- Identifier les variétés de moyens institutionnels, de structures de gouvernance et des instruments qui distribuent les financements et autres bénéfices aux parties prenantes ;
- Faire une analyse du cadre juridique et réglementaire applicable au partage des bénéfices dans ces aires protégées ;
- Identifier les acteurs intervenant dans la gestion et le partage des bénéfices des aires protégées concernées ;
- Identifier les activités générant des recettes propres à chaque aire protégée ainsi que les principaux intervenant pour chaque type de recette;
- Faire l'analyse des forces et faiblesses des mécanismes de partage des bénéfices existants
- Identifier les difficultés liées au système de partage des revenus et proposer des pistes de solutions ;
- Faire l'analyse du droit d'accès aux bénéfices issus de l'exploitation de la faune et proposer un pourcentage de répartition des revenus entre l'Etat, les Communes, les communautés et l'Aire Protégée.

### 3. Livrables (Résultats) attendus

Un rapport faisant état des mécanismes de partage de revenus des deux sites pilotes et ressortant clairement :

- Les variétés de moyens institutionnels, de structures de gouvernance et de instruments qui distribuent les financements et autres bénéfices aux parties prenantes
- Une analyse du cadre juridique et réglementaire applicable au partage des bénéfices dans ces aires protégées ;
- Les acteurs clés de la gestion des deux sites pilotes ;
- Les activités générant des recettes propres à chaque AP ainsi que des acteurs y associés;
- Les textes réglementaires de référence en vigueur sur le partage de revenus sont revus et analysés ;
- Des difficultés liées aux mécanismes de partage de revenus des deux sites et des propositions d'actions concrètes pour les améliorer;
- Une analyse du droit d'accès aux bénéfices issus de l'exploitation de la faune et un pourcentage de répartition des revenus entre l'Etat, les Communes, les communautés et l'Aire Protégée est proposé ;

#### Détails des livrables payables tenant compte des deadlines :

N	Activité	Date provisoire de la disponibilité du livrable	Frais (%)	Moyens/éléments de vérification
1	Réalisation du plan de travail (y inclus chronogramme) pour la réalisation de la mission et démarrage de la mission de collecte de données.	10 Août 20	25%	Plan de travail pour la réalisation de la mission approuvé
2	Préparation et soumission du projet (draft 0) du Rapport	20 Août 20	25%	Projet (Draft 0) du Rapport approuvé
3	Intégration des contributions des Equipes techniques pays et de l'Unité régionale de Gestion et de Coordination des projets (UGCP) et finalisation du Rapport.	05 Sept 20	50%	Rapport final disponible et envoyé à l'UGCP (3 copies hard et 2copies électroniques en Word / Excel (pour la banque des données analysées dans le rapport).
<b>TOTAL</b>			<b>100%</b>	

Le Consultant mettra à disposition à l'UGCP & national Team, en Français ou en Anglais.

### 4. Arrangement institutionnel (Vs Méthodologie)

Le consultant (national) indépendant réalisera cette mission et préparera le rapport à adresser à l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGCP), en interaction permanente avec l'équipe technique

pays (Experts nationaux) du projet régional et, sous la supervision directe du Regional Coordinator en lien avec le bureau PNUD du pays (RCA).

Le consultant réalisera une mission sur le terrain (y inclus au niveau des deux sites pilotes) pour la collecte des données ainsi qu'un desk review des bases de données / documents existants. Il devra proposer une méthodologie technique précise assortie d'un chronogramme pour mener à bien sa mission et livrer les résultats attendus, tout en tenant compte de la durée souhaitée par le projet régional pour la réalisation de cette consultation.

## 5. Durée de la mission (consultation)

La durée de la mission du consultant (national) indépendant sera de 30 jours ouvrés (y inclus une (01) mission de terrain sur chacun des deux sites et à domicile - Bangui), à réaliser entre le 1er Aout et le 30 Septembre 2020 (en fonction de la date effective du démarrage (signature du contrat). Le chronogramme rattaché à la méthodologie inclus dans l'offre technique pourrait être soumis à une review et validation avec l'équipe technique du projet régional une fois le processus de recrutement finalise et avant le démarrage des travaux.

## 6. Lieu d'affectation

République Centrafricaine : Bangui, Parc National Mbaéré Bodingué et Aires Protégées de Dzanga Sangha.

## 7. Qualifications & Compétences

### a. Formation (Education)

Avoir un diplôme d'études universitaires de 3ème cycle (Bac +5 minimum) en Economie, Socio économie, sciences de l'Environnement, Sciences sociales, Foresterie, Gestion durable l'environnement, Sciences juridiques, administratives, ou équivalent.

### b. Expériences Professionnelles

- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle avérée dans les domaines du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales gestion durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables...
- Expériences techniques pertinentes dans la connaissance des législations en matière d'environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité) et en matière de mécanismes et Outils de gestion durable des aires protégées axées sur la biodiversité, dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale (pays du Bassin du Congo dont la RCA) ;
- Une expérience antérieure de travail ou d'appui technique dans la mise en œuvre d'un projet environnemental / biodiversité du PNUD (avec ou non un financement du FEM) ou tout autres Bailleurs de Fonds serait un atout et disposer d'une aptitude à faire des analyses pertinentes et à faire des propositions constructives des projets financés par les Nations Unies ;
- Disposer des Capacités d'adéquation de l'approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF).
- Disposer d'Aptitude à travailler en équipe et à communiquer avec une capacité technique analytique avérée oral et écrit. / **Connaissances linguistiques** : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable).

## 8. Proposition financière et calendrier des paiements

- a. La proposition financière, qui est réservée aux frais réels dus à la fin de la prestation du Candidat, doit indiquer le coût global de la prestation demandée, pour un maximum de 30 jours ouvrés à compter de la contractualisation au plus tard en Septembre 2020.
  - Maximum 10 jours ouvrables (sur les deux sites d'Aires protégées : (le Parc National Mbaéré Bodingué et les Aires Protégées de Dzanga Sangha)

- 20 jours ouvrables à domicile ((chez le prestataire et mais aussi des passages au bureau des experts du projet régional (basé à Bangui dans l’enceinte du Fonds de Développement Forestier Yaoundé, en cas de besoin).
- b. La proposition financière doit être faite mensuellement correspondant à 10 jours / travail sur sites et 20 jours / travail basé à domicile (du prestataire) au taux approprié pour le niveau de l’expertise requis, soit un total de 30 jours pour un contrat de 1 mois.
- c. La proposition financière doit inclure les frais de voyage du prestataire de son domicile (Yaoundé) sur les deux sites.
- d. La proposition financière ne doit correspondre qu'au coût journalier des services de consultants payables à réception et approbation des livrables.
- e. Le Prestataire s'engage à ne pas facturer de frais supplémentaires liés à la logistique (bureau et support de travail privé pour mener à bien ses travaux de consultations) pendant toute la durée des 30 jours ouvrables de la mission.
- f. Le taux de paiement sera basé sur l'achèvement des livrables conformément à la section ci-dessus.

**9. Présentation recommandée pour la soumission de la candidature**

Pour soumissionner (postuler) à cette offre, les documents suivants sont demandés :

- a. Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité (lettre de candidature)
- b. CV personnel ou P11 (actualise), indiquant toute l'expérience de projets similaires, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du Candidat et au moins trois (3) références professionnelles ;
- c. Offre technique: brève description des raisons pour lesquelles l'individu se considère comme le plus approprié (meilleur candidat) pour la mission (y compris son expérience & compétences requises pour une telle mission), et une méthodologie (assortie d’un Chronogramme précis pour la réalisation de cette mission tenant compte de la durée impartie) sur la façon dont il / elle abordera et mènera à bien la mission;
- d. La proposition financière doit indiquer le coût global du service (fourniture de service). Pour aider à comparer les offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant, y compris (étayé par une ventilation des coûts aux livrables ci-dessus):
  - un tarif journalier.
  - Les frais de voyage sur les deux sites pilotes d’Aires protégées concernées au Cameroun. Le taux appliqué pour le paiement journalier des **“*DSA Elsewhere*”** des Nations Unies/PNUD dans le pays, seront utilisés comme base de comparaison de la partie de l’offre dédié au voyage.

**10. Critères de sélection de la meilleure offre**

Le consultant (national) individuel sera évalué selon la méthode de notation pondérée ci-dessous :

*a. Analyse cumulative*

Lors de l'utilisation de cette méthode de notation pondérée, l'attribution du contrat doit être faite au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme :

- réactif / conforme /acceptable, et
- avoir obtenu la note la plus élevée parmi un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés propres à la demande de soumissions.

***Critères de présélection:***

Criteria	Max. Point
<b>Formation :</b> Avoir un diplôme d’études universitaires de 3ème cycle (Bac +5 minimum) en Economie, Socio économie, sciences de l’Environnement, Sciences sociales, Foresterie, Gestion durable l’environnement, Sciences juridiques, administratives, ou équivalent.	15
Avoir au moins 5 ans d’expérience professionnelle avérée dans les domaines du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales gestion durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables...	15

Expériences techniques pertinentes dans la connaissance des législations en matière d’environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité) et en matière de mécanismes et Outils de gestion durable des aires protégées axées sur la biodiversité, dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale (pays du Bassin du Congo dont la RCA) ;	15
Une expérience antérieure de travail ou d’appui technique dans la mise en œuvre d’un projet environnemental / biodiversité du PNUD (avec ou non un financement du FEM) ou tout autres Bailleurs de Fonds serait un atout et disposer d’une aptitude à faire des analyses pertinentes et à faire des propositions constructives des projets financés par les Nations Unies ;	15
Disposer des Capacités d’adéquation de l’approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF).	5
Disposer d’Aptitude à travailler en équipe et à communiquer avec une capacité technique analytique avérée oral et écrit. / Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l’anglais est hautement souhaitable).	5
<b>TOTAL max.</b>	<b>70</b>

Les candidats obtenant un score de 45 ou plus seront présélectionnés.

Les offres financières seront évaluées en donnant la proposition de prix la plus basse à 30 points et en marquant les autres propositions plus chères inversement proportionnellement à l’offre la moins chère (Normes des IC du PNUD).

La notation finale des candidats présélectionnés tiendra compte du score des critères techniques (ci-haut) et du score financier :

Criteria	Weight	Max. Point
• Score de l’offre technique (et/ou interview)	70%	70
• Score de l’offre financière	30%	30

Le candidat le mieux classé sera sélectionné.

**Date limite et lieu de dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent être soumis en ligne et / ou scellées en version papier avec la mention «Consultant chargé de Faire l’analyse approfondie des mécanismes de partage des revenus existants issus de la gestion du Parc National Mbaéré Bodingué et des Aires Protégées de Dzanga Sangha - Projet régional CBSP – PIMS3447”

La candidature qui inclut deux lots séparés dont un lot réservé à l’offre technique et un lot dédié à l’offre financière doivent être reçus au plus tard le 07 Aout 2020 à 17h.

**Soumission en ligne:** Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail : [achats.cf@undp.org](mailto:achats.cf@undp.org) ; avec mention de la référence et intitulé du dossier.

**Soumission physique (au bureau PNUD/République Centrafricaine) à l’adresse suivante :**

M. le Représentant Résident  
 PNUD RCA  
 Centre de Service du PNUD  
 sis Avenue de l’Indépendance (à côté de l’Hôtel Ledger)  
 BP : 872, Bangui  
 République Centrafricaine

**Approuvé par:** Dr. Aline Malibangar, Regional Coordinator  
 “Regional Project CBSP - Congo Basin PAs sustainable financing – PIMS3447”.



Date: Juillet 2020